

SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 29 JUIN 2017

A SAINT CYR LA ROCHE

ETAIENT PRESENTS :

MR JEAN-PHILIPPE DELAGE : MAIRE DE SAINT CYR LA ROCHE
MME MARIE PIERRE PORTE : COMPTABLE PUBLIC- TRESOR PUBLIC ALLASSAC -

AGGLOMERATION DE BRIVE		
COMMUNES	DELEGUES PRESENTS	DELEGUES ABSENTS EXCUSES
ALLASSAC	JEAN-BAPTISTE PEYRAT, CHRISTOPHE BOULOUX	
AYEN	PHILIPPE RAUGEL, LIONEL DELORD	
BRIGNAC LA PLAINE	ROBERT LAFEUILLE	JEAN-LOUIS FILLAIRE
BRIVE LA GAILLARDE	BERNARD LONGPRE, JEAN-PIERRE VERNAT	
CHABRIGNAC	BERNARD CHARRIERAS	BERANGERE LACROIX
CHARTRIER FERRIERE		ANNE MAILLARD, GUY ROQUES
CHASTEAX	RAYMOND LAFONT	YVAN MOULENE
COSNAC	PAUL MONTEIL, CORINNE FERLAND	
CUBLAC	DANIEL PAJOT	PATRICK VIGNOT
DAMPNIAT	JEAN-PIERRE BERNARDIE, GUY COSTE	
DONZENAC	PHILIPPE LAVAUX, ANNETTE CONJAT	
ESTIVALS		MICHEL BIGEAT, HUBERT BOURNOL
ESTIVAUX	ROBERT LYORIT	MARYSE CHAUZAS
JUGEALS NAZARETH	PHILIPPE TILLET	FRANCIS BLAISE-FONDER
JUILLAC		JOSETTE FARGETAS, JEAN-PIERRE CROISY,
LA CHAPELLE AUX BROCS	SYLVIE VILLEBONNET, MICHELBERIL	
LARCHE	SIMONE FRANÇOISE DUSSERT, FRANÇOISE JUILLAT	
LASCAUX		ALAIN ZIZARD, ALAIN DAUPHIN
LISSAC SUR COUZE		FRANCK VALET, COLETTE POMAREL
LOUIGNAC		REGIS LESCURE, AMELIE PAVIE
MALEMORT	ALAIN RIGOUX, DENIS LEMIERE, PATRICE PRIMAULT	MATHIAS MAZERON
MANSAC		SONIA GOUDOUR, DANIEL AUZELOUX
NESPOULS	JEAN-PIERRE WATTEBLED	BERNARD ROCHE
NOAILLES		JEAN-MARC FILONCZUK, MICHEL COUFFY
OBJAT	VERONIQUE DALY	ANDRE PERRIER (POUVOIR MME DALY),
PERPEZAC LE BLANC	SANDRINE LABROUSSE, CHRISTOPHE BEGA	
ROSIERS DE JUILLAC		SEBASTIEN NEYRAT, CELINE GAUL
SADROC	JACQUES LABROUSSE	JEAN-MARC CHAUZU
SAINT AULAIRE	MARIE-CELINE VERNISEAU, CYRIL LALISSE	
SAINT BONNET LA RIVIERE	JEAN-CLAUDE JOUFFRE	LOUISETTE CORNIL
SAINT BONNET L'ENFANTIER	GILLES FREMINET	SOPHIE LEFEVRE
SAINT CERNIN DE LARCHE	JEROME CARBONNEL	ALAIN MARTY
SAINT CYPRIEN	BERNADETTE BRUNAUD, JOSIANE ROQUE	
SAINT CYR LA ROCHE	PHILIPPE DELAGE, LAURENT COLIN	
SAINT PANTALEON DE LARCHE	DENIS LOUBRIAT, MARIE-PAULE TOURNADOUR	
SAINT PARDOUX L'ORTIGIER	JEAN-PIERRE BERGEAL, BERNARD FARRUGIA	
SAINT ROBERT		MICHEL LESECQ, YOAN PASCAREL
SAINT SOLVE		JEAN-CLAUDE MAURY, ALICE MAILLOT
SAINT VIANCE	JOELLE FERAL, DANIEL SEGERAL	
SAINTE FEREOLE		YANNICK MACHEIX, MAURICE GOLFIER
SEGONZAC	JEAN-LOUIS MICHEL	LAURENT SEGUY
TURENNE	JEAN-PAUL CLERGEAU	CHRISTIAN BOUBERT

USSAC	RENE PLANADE	ANNIE FRONTY
VARETZ	AIME PONS, CATHERINE GOULMY	
VARS SUR ROSEIX	CEDRIC BOURDU, CHRISTINE CORCORAL	
VIGNOLS	OLIVIER SAVIGNAC	GERARD PETIT
VOUTEZAC	JEAN-CLAUDE REYNAUD	LOUIS CAPELLOT
YSSANDON		DIDIER DUBUIS, STEPHANE VEZINE

COMMUNES INDIVIDUELLES		
COMMUNES	DELEGUES PRESENTS	DELEGUES ABSENTS EXCUSES
CHAMBOULIVE	BERNARD GOURINEL,	JEAN LUC RONDEAU (POUVOIR A M. GOURINEL)
CONDAT SUR GANAVEIX		ODETTE CIBLAC, JACQUES PLENSA
ESPARTIGNAC	EMMANUEL PRECIGOUT, JEAN-CLAUDE BOMBILLON	
EYBURIE		NATHALIE CHASSAGNE, ERIC DUMOND,
LAMONGERIE	JEAN CLAUDE BERNIS	SERGE VERDIN
MASSERET		BERNARD LABORIE, MANUEL CAILLAUD
ORGNAC SUR VEZERE	PIERRE PARVEAU, PHILIPPE BRAVARD	
PERPEZAC LE NOIR	JOSETTE HAMMES, ALAIN LEULIER	
PIERREFITTE		ISABELLE PARNEIX, THIERRY BAISSIERES
SAINT-YBARD	LAURENCE GERBE	ALINE REINEIX
SALON LA TOUR		NATHALIE ROBERT, CHRISTIAN BERGER
UZERCHE	PHILIPPE NOUVET	JEAN-FRANÇOIS BUISSON.
VIGEOIS	DANIELLE DUMONT, LAETITIA PEYRUSSIE.	

ADMINISTRATION SIAV :

MME CHANTAL VALADE : SECRETAIRE GENERAL

MR MATHIAS ROUX : COORDINATEUR DE GESTION DES MILIEUX QUATIQUES

Mrs Philippe Delage, maire de Saint Cyr la Roche et Jean-Pierre Bernardie, président du SIAV souhaitent la bienvenue aux membres présents et à Mme Marie-Pierre Porte, comptable public du syndicat.

Mr le maire présente Saint Cyr la Roche, 500 habitants, située aux portes d'Objat et de Saint Aulaire et qui est traversée par deux cours d'eau le Mayne et le Roseix affluents de la Vézère se jetant dans la Loyre.

Pour l'anecdote, une association de 49 communes ayant comme appellation saint Cyr a été créée, les habitants de ces communes les « saint cyrien » issus de régions différentes se réunissent ponctuellement lors de manifestations diverses.

Puis, Mr Jean-Pierre Bernardie demande à l'assemblée d'avoir une pensée pour M. Henri DUBREUIL et sa famille. Il était délégué au SIAV pour la commune de ST YBARD et est décédé en avril 2017.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur René PLANADE, délégué Agglo de Brive, commune d'Ussac, est nommé secrétaire de séance.

I- APPROBATION DES COMITES SYNDICAUX DES 15 MARS ET 1^{ER} AVRIL 2017

Les deux derniers comptes-rendus des 15 mars et 1^{er} avril 2017, ont été envoyés à chacun des délégués. Ils sont approuvés à l'unanimité.

II- ADMINISTRATION GENERALE ET BUDGET PRINCIPAL

▪ INFORMATIONS :

❖ Saisine partielle du comité technique du centre de gestion 19 pour le RIFSEEP en juin 2017 (postes administratifs) Dans le cadre de l'application du nouveau régime indemnitaire, le SIAV a reçu un courrier préfectoral lui notifiant de délibérer à nouveau sur le régime indemnitaire, notamment pour les emplois administratifs. En effet, le SIAV a délibéré en début d'année selon les textes de l'ancien régime indemnitaire par souci de maintenir l'homogénéité entre les agents.

La saisine partielle du CTP du CDG19 concernant le cadre administratif a été engagée et visée favorablement.

❖ Saisine CAP du centre de gestion 19 - Demande de reconduction de mise en disponibilité pour convenances personnelles 2^{ème} année poste de rédacteur principal 2^{ème} classe – Mme Séverine BIBES-ROUANET –

La saisine de la CAP a été visée favorablement.

❖ Réunion membres de la CLE (Commission Locale de l'Eau) SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux) Vézère-Corrèze du 29 juin 2017. Le président a assisté à cette réunion, ayant pour objet notamment l'élection des membres du bureau et des vice-présidents de commissions. Le prochain bureau de la CLE est prévu en décembre 2017. L'agglo de Tulle et le comité régional de Canoë Kayak ont demandé à participer à ces groupes de travail.

DELIBERATIONS :

❖ Suppression de la compétence « promotion touristique » et modification des statuts avec « l'adhésion de Meilhards » cf. délibérations n°2017-08 et 2017-09

Le SIAV a reçu un courrier de la préfecture de la Corrèze, dénonçant la délibération du 1^{er} avril 2017 adoptant l'adhésion de la commune de Meilhards. En effet, aux termes de l'article 68 de la loi NOTRe du 7 août 2015, des articles L5214-16 et 5216-5 du code général des collectivités territoriales « la promotion du tourisme » fait partie des compétences que les communautés de communes et les communautés d'agglomération exercent de plein droit en lieu et place des communes depuis le 1^{er} janvier 2017.

Le SIAV doit donc modifier ses statuts par :

- la suppression de la compétence « tourisme ».
- l'extension du périmètre avec l'adhésion de Meilhards.

Le président invite Mme Marie-Pierre Porte, comptable public du SIAV a expliqué la procédure liée à la suppression de fait de la compétence « promotion touristique ». Sur le plan comptable, Il 'agit d'écritures d'ordre de transfert vers le budget principal pour clôture du budget. Puis, les membres seront contactés afin de décider en commun du devenir des biens.

Pour information, Les biens sont essentiellement des panneaux de signalisation acquis et installés dans le cadre du projet « itinéraire découverte A20 » commencé en 1999.

Mme Hammes, déléguée SIAV de Perpezac le Noir, demande si un inventaire a été fait.

Un inventaire des panneaux RIS (Relais d'Informations Services) et départ sentiers a été fait et sera suivi de celui des panneaux routiers.

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement à l'unanimité.

- Ajout de la compétence GEMAPI :

Suite à réunion et concertation avec les services de la préfecture, le SIAV peut ajouter la compétence GEMAPI items 1,2,5,8,12 dans les statuts applicables au 1^{er} janvier 2018.

❖ Mise en place partielle pour les postes administratifs du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel) réparti en 2 parts :

Cf. délibération n°2017-11

- 1- IFSE (indemnités de fonctions de sujétions et d'expertise)
- 2- CIA (complément indemnitaire annuel lié à l'engagement professionnel)

Comme indiqué dans le volet informations, une délibération concernant la mise en place du régime indemnitaire « cadre administratif » doit être prise.

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement à l'unanimité.

❖ Régime indemnitaire du cadre technique annule et remplace la délibération n°2017-06

Cf. délibération n°2017-10

Cette délibération vient remplacer à l'identique les montants du régime indemnitaire du cadre technique voté au BP 2017 ;

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement à l'unanimité.

III- OPERATIONS INVESTISSEMENT A CARACTERE INTERCOMMUNAL ET COMMUNAUTAIRE VISANT A LA MISE EN VALEUR ET A L'USAGE TOURISTIQUE DE LA VEZERE ET DE SA VALLEE

RAS

IV- RESTAURATION, ENTRETIEN, AMENAGEMENT ET PROTECTION DES BERGES DE L'ENSEMBLE DES RIVIERES ET RUISSEAUX

▪ **INFORMATIONS :**

- ❖ MEDA (mise en défens des berges des cours d'eau et aménagements) : la fin de l'opération MEDA aura lieu en juillet, août par la réalisation des projets chez 5 exploitants pendant 4 semaines.
- ❖ Le SIAV va accueillir un stagiaire du lycée de Neuvic Victor Escuriol (BTSA Gestion et Protection de la Nature) pendant 2 mois, qui va participer à cette mise en œuvre.
- ❖ Mathias Roux, coordinateur de gestion des milieux aquatiques présente la synthèse des enjeux de gestion des bassins versants. Ces données ont fait l'objet d'une présentation au COPIL (comité de pilotage) du 23 juin 2017.
Le président propose de délibérer comme suit.

▪ **DELIBERATIONS :**

- ❖ **D.I.G. (déclaration d'intérêt général) 2018/2023 P.P.G.C.E. (programme pluriannuel de gestion des cours d'eau) présentation et validation de la phase n°1 « diagnostic des cours d'eau et les enjeux » suite au COPIL (comité de pilotage) du 23 juin 2017. cf. délibération n°2017-07 ci-dessous**

« La DIG Déclaration d'Intérêt Général se rapportant au PPGCE Plan Pluriannuel de gestion des cours d'eau en application au SIAV se termine en 2018.

Afin de prendre en compte l'évolution du milieu naturel du territoire dans le cadre des lois MAPTAM (Modernisation de l'action publique et de l'affirmation des métropoles) et NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale) le SIAV doit procéder à une nouvelle étude qui intègre les points inhérents à la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

La 1^{ère} phase de l'étude se rapportant au diagnostic et aux enjeux de gestion par bassins versants (référentiel établi par le SDAGE Adour Garonne) présentés préalablement aux membres du COPIL comité de pilotage du SIAV sont proposés aux membres du comité syndical.

La 2^{ème} phase sera la détermination des objectifs de gestion après consultation des communes et la validation des actions à mener avant la validation finale et la sollicitation de la DIG auprès de monsieur le préfet.

Le président demande aux membres de l'assemblée de délibérer pour cette 1^{ère} phase du diagnostic des cours d'eau et des enjeux de gestion par bassins versants. »

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement à l'unanimité.

❖ **Annulation de projets de travaux intégrés dans le MAPA 2015 « pose de dalots ruisseau de Brune » commune de salon la Tour cf. délibération n°2017-08 ci-dessous.**

« En 2015, l'entreprise MALET a été retenue pour les travaux de mise en place de dalots sur le ruisseau de Brune, pour un montant de 17 031,36€ HT sur la voirie communale située sur la commune de Salon la Tour.

La proposition n'a pas été notifiée à l'entreprise pour les raisons suivantes :

« Le propriétaire d'une parcelle se trouvant sur le passage des travaux, a pour projet la réalisation d'un plan d'eau qui compromet la réalisation des travaux sur le ruisseau de Brune commune de Salon la Tour ».

Par conséquent, par courrier du 29 août 2016, le SIAV a contacté le propriétaire pour lui demander l'état d'avancement de son projet, sans réponse, le président propose de remédier à l'engagement de ces travaux, d'autant que les demandes de paiement des subventions attribuées par les différents partenaires financiers arrivent à terme.

Le président demande aux membres du comité syndical, de délibérer pour annuler cette opération prévue dans le cadre du MAPA 2015. »

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement à l'unanimité.

❖ **Consultation entreprise « entretien ripisylve zone urbaine de Brive » cf. délibération n°2017-06.**

Suite à la demande d'intervention de la ville de Brive via la CABB pour l'entretien des berges de la Corrèze en zone urbaine entre le pont du Buy et le pont Cardinal quatre entreprises ont été consultées, une seule (Seve paysages) a répondu favorablement pour un montant de 6180€ TTC prévu en section fonctionnement du budget rivières.

Ces travaux n'étant pas subventionnés en 2017, le financement sera réparti au prorata de la population de la compétence « rivières ».

Le président demande aux membres du comité syndical, de délibérer pour cette intervention.

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement à l'unanimité.

V- SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

▪ **INFORMATIONS :**

❖ **Demande de Charrier Ferrière :** A la demande de la commune, une visite de terrain des « points d'eau » sur la commune de Charrier Ferrière a eu lieu le 31 mai 2017 en présence de Mr le maire, un délégué SIAV, des représentants du CEN et du SIAV et a fait l'objet d'un rapport remis à la commune.

VI- SENTIERS

Le SIAV a notifié dans ses statuts, la limite de son intervention sur les sentiers non reconnus d'intérêt communautaire.

- La communauté de communes d'Uzerche envisage de créer un maillage de Masseret à Perpezac le Noir. C'est un projet à vocation touristique. Mrs Jean-Paul Gradon, maire d'Uzerche et Philippe Nouvet, délégué SIAV évoque la manifestation ISDE ENDURO et précise que celle-ci est parfaitement contrôlée en matière de respect de l'environnement.

En conséquence, cette compétence devra être déterminée à nouveau par le SIAV., car les sentiers relèvent à la fois du tourisme et de l'activité sportive.

▪ **INFORMATIONS :**

- ❖ Le solde 2015/2016 sera demandé aux communes dès encaissement de la subvention.
- ❖ L'animation 2016/2017 est terminée. Présentation des informations évoquées lors du COPIL (comité de pilotage du 14 juin) par Christophe Lagorsse, CEN LIMOUSIN Cette année, une étude bryologique a été réalisée.

Christophe Lagorsse rappelle sa disponibilité pour expliquer et présenter la démarche.

Les liens et documents présentés lors du COPIL sont téléchargeables sur le site internet du SIAV

www.siaav-vezere.fr

Le blocage du versement des subventions porte sur deux années, cela est dû au dysfonctionnement du logiciel « OSIRIS ». Le SIAV supporte donc le paiement de l'animation via la trésorerie. les fonds devraient être débloqués courant septembre.

Le président propose de délibérer comme suit pour continuer la mission d'animation sur ce site.

▪ **DELIBERATION :**

Validation marché tranche conditionnelle n°1 : 2017/2018 cf. délibération n°2017-02 ci-dessous :

Affermissement tranche conditionnelle n°1 – année 2017/2018 - Marché de prestations de service pour l'animation du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale Corrèze Dordogne » dans le cadre d'une procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics

« Le président propose à l'assemblée que le syndicat procède à l'affermissement, auprès du CEN LIMOUSIN, de la tranche conditionnelle n°1 relative à l'animation du DOCOB pour l'année 2017/2018.

Cette tranche conditionnelle fait partie du marché attribué par délibération n°2016-03 au CEN du LIMOUSIN

Cette reconduction fait suite à la présentation de la mission de la 1^{ère} tranche menée en 2016-2017 comportant une étude bryologique présentée lors du COPIL du 14 juin 2017.

Il est demandé au comité syndical d'autoriser le président à:

- **affermir** la tranche conditionnel n°1 pour une durée de 12 mois à compter de ce jour auprès du CEN Limousin
- **arrêter** le plan de financement de l'opération comme suit pour 2017-2018:

32 389,82€		32 389,82€	
Prestation de service tranche ferme	29 160€	ETAT (DREAL NOUVELLE AQUITAINE)	9 716,95€
Frais de personnel	2808,54€	F.E.A.D.E.R.	16 194,91€
Coûts indirect	421,28€	COMMUNES minimum 20% ou reliquat	6 477,96€

- **solliciter** l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par les différents partenaires financiers.
- signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Les dépenses non couvertes par les subventions seront à la charge des 14 communes adhérentes à la compétence Natura 2000, au prorata de la population DGF 2016. »

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement à l'unanimité.

VIII- QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Date et lieu du prochain comité syndical (octobre 2017)

Le président demande aux membres présents une proposition de lieu de réunion en octobre.
Aucune proposition n'a été faite.

A l'issue de cette réunion, M. Jean-Philippe Delage, maire de Saint Cyr la Roche invite tous les membres à partager le pot de l'amitié.

Jean-Pierre BERNARDIE

Président SIAV

René PLANADE

secrétaire de séance